

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 30/03/20



La FNAIM accompagne ses adhérents et les tient informés en temps de crise

Malgré la crise, la FNAIM continue d'assurer ses services à distance et se tient à la disposition de ses adhérents. La fermeture des agences immobilières et l'interdiction de l'accueil du public dans les structures ont obligé les professionnels du secteur à revoir leurs façons de travailler et ont soulevé beaucoup d'inquiétudes.

La FNAIM rappelle son soutien indéfectible durant cette période difficile

La Fédération s'engage donc à accompagner ses adhérents dont les 10 000 points de vente ont fermé dans leurs interrogations et à les tenir informés en temps et en heure des nouveautés liées à leurs activités.

A ce sujet, des informations juridiques ont été mises à disposition de nos adhérents dans l'extranet dédié sur Fnaim.org. Les plages horaires de notre service juridique ont également été allongées pour répondre à toutes les questions sociales, fiscales et métiers.

Le Président Jean-Marc TORROLLION a tenu à réitérer personnellement son soutien : « *Il est logique que dans ces circonstances exceptionnelles, les professionnels de l'immobilier aient de nombreuses questions. Nous œuvrons à leur apporter les réponses dans les délais les plus brefs : nous sommes mobilisés et déterminés.* »

Le maintien de l'activité reste essentiel

La priorité reste la continuité de l'activité professionnelle grâce à la mise en place du télétravail et du chômage partiel. A ce sujet, le Ministre du logement, Julien DENORMANDIE, a assuré à la FNAIM que tous les salariés impactés par la fermeture des agences sont admissibles au plan de chômage partiel prévu par le gouvernement.

« *L'objectif de ces dispositions est de permettre de maintenir l'activité pour que nous soyons en capacité de répondre, dans la mesure du possible, aux besoins et interrogations de notre clientèle, dans ce contexte.* » déclare Jean-Marc TORROLLION, qui poursuit « *Il faut maintenant garantir la plus grande sécurité possible à nos collaborateurs dans la poursuite de leurs activités, c'est notre priorité.* »

Toutes les règles du droit du travail continuent de s'appliquer, en particulier l'exercice du droit de retrait : c'est un dispositif cadré et ses conditions doivent être respectées.

« *La dématérialisation de nos actes de gestion, la signature électronique et les visites virtuelles sont autant d'outils nous permettant d'assurer nos services.* » complète Jean-Marc TORROLLION.



La Fédération en ordre de bataille. De son côté, l'ensemble des salariés de la FNAIM est actuellement en télétravail pour permettre la continuité totale de service. De même, afin d'assurer une plus grande disponibilité auprès de l'ensemble de la profession et pour faire face à l'afflux de demandes, la permanence téléphonique du service juridique a été étendue.

Afin de permettre une continuité de la formation des professionnels pendant cette période, l'Ecole Supérieure de l'Immobilier (ESI) a mis en place une offre proposant ses formations à distance à un coût réduit.

La FNAIM reste en étroite collaboration avec le Ministère du logement

La Fédération nationale de l'immobilier rédige également des guides pratiques pour informer en temps réel ses adhérents des changements liés à leur activité professionnelle et leur indiquer les marches à suivre pour toute opération, au fur et à mesure que le Gouvernement fait de nouvelles annonces.

La FNAIM maintient un contact permanent avec le Ministère du Logement, le ministre Monsieur Julien DENORMANDIE et son cabinet. Elle continuera à se mobiliser aux côtés des professionnels tout au long de la crise pour leur permettre de poursuivre leur activité dans les meilleures conditions possibles.

Télécharger le communiqué de presse



ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion

@FNAIM



À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02